

Pour un développement durable à Fontaine

Qu'est ce que le développement durable ?

Il y a la pollution atmosphérique, l'augmentation des gaz à effet de serre, il y a un milliard de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable, il y a la disparition des richesses naturelles, l'exploitation des forêts exotiques, il y a l'augmentation de la pauvreté dans le monde...

Un développement durable, ce serait un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des **générations futures** à répondre à leurs propres besoins.

Le développement durable se préoccupe des rapports entre **l'économie, le social et l'écologie**, la convergence de ces trois pôles n'étant pas acquise a priori. Chercher à orienter la finalité des activités humaines vers une préservation des ressources naturelles et une équité sociale relève de choix politiques.



Une préoccupation croissante :

En 1992 à Rio, le Sommet de la terre sur l'Environnement et le Développement fait apparaître comme essentielle la notion de développement durable. Plus de 150 chefs d'état adoptent l'Agenda 21 Mondial, ensemble de 2500 recommandations pour le XXIème siècle.

En 2002, le Sommet de Johannesburg fait un bilan assez négatif des 10 années écoulées depuis le premier Sommet de la Terre, concernant l'évolution des inégalités et les dégradations environnementales.

La législation françaises commence à rendre obligatoire le fait de prendre en compte les principes de développement durable.

Au niveau de l'Europe, l'attribution d'aides et de subventions est de plus en plus soumise à la prise en compte dans les projets des principes de développement durable.

La population se préoccupe de plus en plus de la qualité du cadre de vie et de l'environnement.

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

C'est la mise en place des principes de développement durable **au niveau local**. A cette échelle, on peut plus rapidement travailler sur du concret : les questions de circulation, les espaces verts, l'action sociale...

C'est un outil qui propose une démarche et doit aboutir sur **un plan d'actions**. Il s'agit d'identifier les spécificités du territoire de Fontaine, les enjeux locaux, puis d'évaluer ce qui pourrait être amélioré, renforcé ou développé.

C'est **une démarche partenariale** entre la collectivité, les entreprises, les associations, les citoyens. Il s'agit de construire collectivement des actions, c'est pourquoi le Comité d'habitants est aujourd'hui sollicité.

Les étapes :

- la collectivité décide de s'engager dans la démarche
- un état des lieux du territoire est réalisé auprès des élus, services et principaux partenaires pour identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces
- l'état des lieux est présenté, discuté et complété auprès des habitants pour aboutir sur un diagnostic partagé
- des ateliers de concertation avec les habitants et les acteurs locaux permettent de définir des propositions d'action
- les services étudient la faisabilité et les moyens nécessaires à la réalisation des actions et les élus décident de leur engagement
- l'ensemble du diagnostic partagé et des propositions d'actions retenues vont constituer un document auquel chacun pourra se référer

à Fontaine :

En 2002, le conseil municipal a délibéré pour engager la commune dans une démarche d'Agenda 21.

En 2003, la ville a créé un poste et sollicité des financements pour conduire le projet. Les financeurs sont la ville de Fontaine, le Conseil Général de l'Isère, la Région Rhône-Alpes, la Direction régionale de l'Environnement.

En 2004, l'état des lieux est réalisé par les services de la Mairie. Il sera présenté, discuté et complété avec les habitants et les acteurs du territoire, en **séance du Comité d'habitants du 4 novembre**.

En 2005, des ateliers seront organisés avec les habitants et les différents acteurs de la ville pour approfondir les thématiques retenues collectivement.

L'état des lieux fait un premier bilan sur l'ensemble des questions suivantes :

- l'eau potable et les eaux usées
- les espaces naturels et les espaces verts
- la consommation d'énergie
- les nuisances et les pollutions
- le traitement des déchets
- les risques naturels et technologiques
- l'économie et l'emploi
- le logement
- la lutte contre l'exclusion
- sécurité et prévention
- la coopération décentralisée
- la citoyenneté et la démocratie locale
- les transports routiers et les modes doux
- les différents services urbains

